



## LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DU REVENU UNIVERSEL

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance  
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS  
Tél.: 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05  
[contact@cercledelepargne.fr](mailto:contact@cercledelepargne.fr)  
[www.cercledelepargne.com](http://www.cercledelepargne.com)

ÉPARGNE  
RETRAITE  
PRÉVOYANCE



[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM)

SUIVEZ-NOUS SUR    



## SOMMAIRE

LES OBJECTIFS DU REVENU UNIVERSEL	3
LE REVENU UNIVERSEL CONSISTE À TIRER LES CONSÉQUENCES DE LA FIN DU TRAVAIL ET DE LA TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ POST-SALARIALE	4
QUEL MONTANT POUR LE REVENU UNIVERSEL ?	5
LES COMPTES ET MÉCOMPTES DU REVENU UNIVERSEL	6
LE REVENU UNIVERSEL DANS LE DÉBAT DE LA PRIMAIRE DE LA GAUCHE	6
LA VISION LIBÉRALE DU REVENU UNIVERSEL	6
LES EXEMPLES ÉTRANGERS	6

ÉPARGNE  
RETRAITE  
PRÉVOYANCE



[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM)

SUIVEZ-NOUS SUR    

## LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS

### DU REVENU UNIVERSEL

Le revenu universel a été un des est au cœur du débat public. Son instauration est proposée non seulement par Benoît Hamon mais aussi par Gaspard Koenig qui dirige un centre de réflexion libérale, « Génération Libre » et qui fut un conseiller de Christine Lagarde quand cette dernière était Ministre de l'Économie. Il est également proposé par les écologistes et notamment par Yannick Jadot.

Qu'est-ce que le revenu universel également appelé revenu de base, revenu d'existence ou allocation universelle ? Le revenu universel dans sa version initiale consiste à verser à toutes les personnes majeures quel que soit leur niveau de ressources un revenu d'un montant identique sur une base individuelle et de manière inconditionnelle.

À partir de cette définition, différentes variantes de revenus universels ont été imaginées. Pour certains, le revenu universel a vocation à remplacer les minima sociaux et plusieurs prestations sociales comme l'aide au logement ; pour d'autres, il s'agit d'un complément permettant d'assurer à tout un chacun un niveau digne de subsistance. Le versement du revenu universel peut être général ou limité à un public ciblé. Si les libéraux mettent en avant l'idée de responsabilisation des bénéficiaires, d'autres considèrent que ce revenu permet de tirer les conséquences d'une société où le travail se fera de plus en plus rare du fait de la digitalisation ou de la mondialisation. C'est un peu la suite du concept de partage du travail appliqué aux revenus. Le revenu universel est censé avoir une autre vertu, celle de ne pas dissuader le retour au travail. En étant versé de manière générale, la reprise d'un travail n'entraîne pas sa suppression.

#### LES OBJECTIFS DU REVENU UNIVERSEL

La France est aujourd'hui le pays d'Europe et de l'OCDE qui consacre la part la plus importante de sa création de richesses à la protection sociale, 690 milliards d'euros soit plus du tiers du PIB. Malgré cet effort important, 14 % de la population française vit en-dessous du seuil de pauvreté, soit 8,8 millions de personnes. Le nombre de personnes considérées comme pauvres a augmenté de 6 % depuis 2007. Le taux de pauvreté est de 17,7 % pour les moins de 18 ans. Il atteint 21 % chez les 18-24 ans pour descendre jusqu'à 6,6 % chez les 65-74 ans. À tout âge, le taux de pauvreté est en France nettement inférieur à celui constaté en moyenne au sein des 15 pays les plus riches de l'Union européenne.

4,1 millions de personnes résidents en France sont attributaires d'au moins une prestation relevant du minimum social. En intégrant les personnes à charges, ce nombre atteint 7,1 millions. De 2007 à 2014, les bénéficiaires de minimas sociaux ont augmenté de 27 %. La France compte 9 minimas sociaux (revenu de solidarité active, revenu de solidarité outre-mer, allocation de solidarité spécifique, allocation transitoire

de solidarité, allocation temporaire d'attente, allocation veuvage, allocation supplémentaire invalidité, allocation adulte handicapé et allocation de solidarité pour les personnes âgées. In fine, une personne célibataire âgée de 25 à 65 ans peut toucher un revenu minimum de 785 euros. Une personne de plus de 65 ans peut recevoir 1 100 euros (minimum vieillesse et allocations logement).

	Nombre de bénéficiaires en 2014 (milliers)	Montant en 2015 (euros par mois)*
ASPA (minimum vieillesse)	554	801
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	472	494
AAH	1 041	808+ (179 ou 105)
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	80	404+ (179 ou 105)
RSA-socle	1 899	462**
Prime temporaire de solidarité	28	300
RSO	10	512
Allocation temporaire d'attente (ATA)	54	348
Allocation veuvage	8	602
<b>Total</b>	<b>4 127</b>	

\*Pour une personne seule. \*\* hors forfait logement, y compris prime de Noël.  
Source : Drees (2016) : *Minima sociaux et prestations sociales*.

A ces minimas, il faut ajouter certaines prestations et services comme les allocations familiales, la gratuité de l'éducation, l'assurance-maladie, la CMU et la CMUC. Il faut également prendre en compte certaines prestations sociales sous conditions de ressources, la prime d'activité, allocations de rentrée scolaire ou les aides logement. Enfin, au niveau des communes et des départements, des prestations sont également proposées pour les personnes à bas revenus : gratuité des transports, gratuité des équipements sportifs et culturels, aide sociale à l'enfance, etc.

Les tenants du revenu universel mettent en avant le caractère complexe de ces allocations et prestations qui obligent leurs bénéficiaires à remplir des dossiers. Ils considèrent que de nombreuses personnes n'y ont pas accès à défaut d'avoir connaissance de leurs droits ou en raison de la complexité des dossiers à constituer. 35 % des bénéficiaires du RSA ne le recevraient pas (Dominco et Pucci – 2012).

Par ailleurs, certaines populations ne peuvent pas accéder aux minimas sociaux ou de manière trop partielle. Les jeunes de 18 à 25 ans, les handicapés et un certain nombre de personnes âgées non propriétaires de leur résidence principale peuvent se retrouver en situation d'extrême pauvreté. Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants à charge peuvent également être nettement en-dessous des seuils de pauvreté.

### **LE REVENU UNIVERSEL CONSISTE À TIRER LES CONSÉQUENCES DE LA FIN DU TRAVAIL ET DE LA TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ POST-SALARIALE**

Pour certains experts économiques et également pour certains responsables politiques, le déficit d'emplois est censé être durable en raison de la robotisation et de la digitalisation. Une telle théorie avait déjà corps lors de l'apparition des machines à tisser, du développement du travail à la chaîne au début du 20<sup>ème</sup> siècle et de leur robotisation à partir des années 80. Avec le vieillissement de la population, le

problème n'est pas l'excès de travailleurs mais bien leur nombre insuffisant. Malgré la crise, le taux d'emploi en France des plus de 15 ans est au même niveau depuis plus de trente ans. Le taux d'emploi des femmes et des seniors a progressé ces dernières années. En Allemagne, en République tchèque, au Royaume-Uni, le plein emploi est la règle. Néanmoins, pour les tenants de la fin du travail, il est important de déconnecter les revenus du travail. C'est la suite logique voire le parachèvement de la réduction du temps de travail.

Le revenu universel ne serait-il pas la reconnaissance d'une incapacité à insérer professionnellement une partie de la population ? Il pourrait accentuer la segmentation de la population.

Le revenu favoriserait l'augmentation des salaires des emplois non-qualifiés. Du fait de la concurrence qu'imposerait en termes de ressources, le revenu universel obligerait les employeurs pour les emplois les moins bien payés et les plus pénibles à offrir de meilleures conditions. Néanmoins, le revenu universel pourrait accentuer la substitution du robot à l'homme afin d'éviter les surcoûts salariaux et pour limiter le poids des charges qui devraient augmenter pour en assurer le financement. Certains imaginent afin de contrecarrer cette tentation de taxer les robots, une vieille antienne.

#### QUEL MONTANT POUR LE REVENU UNIVERSEL ?

Pour ne pas pénaliser les bénéficiaires des minimas sociaux, le revenu universel devrait être en France de 785 euros par mois. Accordé à titre individuel, en toute logique, il faudrait l'attribuer également aux enfants à un montant au moins égal à 40 % de la prestation des adultes soit 315 euros. Pour les plus de 65 ans et les handicapés, le revenu universel devrait être, selon l'OFCE, de 1100 euros toujours avec comme objectif de ne pas provoquer un manque à gagner par rapport à leur situation actuelle. Le coût brut serait dans ces conditions de 588 milliards d'euros. En supprimant les minimas sociaux, le quotient conjugal et le quotient familial, il est ainsi possible d'économiser 119 milliards d'euros aboutissant à un coût net de 480 milliards d'euros soit 22 points de PIB ou 35 points de CSG.

Pour le financement, certains évoquent la création monétaire (ce qui suppose de changer quelques règles...), la création de taxes écologiques, la suppression des dépenses fiscales, un alourdissement de la fiscalité du patrimoine.

Un assujettissement à l'impôt sur le revenu de ce revenu permettrait d'en recouvrer pour l'Etat une partie. Ce sont les classes supérieures mais aussi moyennes qui seraient les plus pénalisées en supportant une augmentation de leurs prélèvements et en supportant les nouvelles taxes nécessaires pour le financer.

Les gagnants de l'opération seraient les jeunes de 18 à 25 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi en fin de droits ainsi que les inactifs. Le simple fait de verser 500 euros aux étudiants coûterait 15 milliards d'euros. Les autres gagnants seraient les familles à revenus modestes ayant plusieurs enfants. En revanche, pour les retraités, une telle réforme serait neutre.

### LES COMPTES ET MÉCOMPTES DU REVENU UNIVERSEL

En retenant un revenu universel compris entre 700 et 800 euros, le coût global pourrait atteindre de 550 à 630 milliards d'euros s'il était distribué à l'ensemble des Français (66 millions) soit de 25 à 28 % du PIB.

En contrepartie, certaines prestations pourraient être supprimées. Mais les suppressions ne compenseraient pas le surcoût. Pourraient être ainsi concernées les indemnités chômage (2 % du PIB), les aides à la famille et au logement (3,4 % du PIB), une partie des dépenses du Fonds de Solidarité Vieillesse (minimum vieillesse). En net, le coût du revenu universel pourrait varier de 17 à 23 % du PIB soit de 370 à 500 milliards d'euros.

### LE REVENU UNIVERSEL DANS LE DÉBAT DE LA PRIMAIRE DE LA GAUCHE

Benoît Hamon, candidat à la primaire de la gauche, a proposé la création d'un revenu universel qui serait réservé dans un premier temps aux jeunes 18 à 25 ans, quel que soit leur niveau de ressources. Il demande la mise en place d'une grande conférence citoyenne qui aura pour mission de fixer le périmètre du revenu universel (montant, financement, articulation avec les autres allocations sociales, calendrier de mise en œuvre). Il considère que le revenu universel pourrait être généralisé d'ici 2022 après l'organisation d'expérimentation. Son revenu universel ne le serait pas totalement. Il ne serait octroyé qu'aux personnes touchant moins de 2000 euros de revenus pas mois. Le coût de cette mesure serait de 19 à 40 milliards d'euros pour la version jeune et de 300 à 450 milliards d'euros après sa généralisation. Le revenu d'existence serait fixé à 750 euros et remplacerait les minima sociaux, les prestations familiales, les aides au logement (mais pas les aides compensatoires spécifiques, comme l'allocation handicapés). Benoît Hamon prévoit la création d'un nouvel impôt sur le patrimoine issu de la fusion entre la taxe foncière et l'ISF.

### LA VISION LIBÉRALE DU REVENU UNIVERSEL

Gaspard Koenig propose un revenu universel sans condition de 480 à 500 euros (270 euros entre 14 et 18 ans, 200 euros en dessous de 14 ans). Pour financer son revenu universel, Gaspard Koenig prévoit l'instauration d'une taxe de 23 à 25 % applicable au premier euro gagné, et qui se substituerait à l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, il prévoit de supprimer ou de modifier les prestations sociales suivantes : le Revenu de solidarité active, l'Allocation de solidarité spécifique, le Revenu de solidarité (outremer), l'Allocation temporaire d'attente, la Prime transitoire de solidarité, l'Allocation veuvage, l'Allocation supplémentaire d'invalidité, Prime d'activité, l'Allocation de rentrée scolaire, les allocations familiales, le Complément familial, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées, l'Allocation aux adultes handicapés, l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'Allocation pour demandeur d'asile, les Prestations d'accueil du jeune enfant. Son objectif est de responsabiliser les bénéficiaires des minima sociaux et d'éviter les effets de seuil.

### LES EXEMPLES ÉTRANGERS

Des expérimentations ont été menées dans certains États ou villes aux États-Unis (New Jersey, Pennsylvanie, Indiana, Caroline du Nord, Seattle et Denver). L'État fédéré américain de l'Alaska et la région administrative de Macao sont les exemples les plus aboutis de distribution d'un dividende généralisé à leur population. Ces dividendes proviennent de la rente issue de l'exploitation du pétrole en Alaska, des jeux de hasard à Macao. « L'Alaska permanent fund » qui a été créé en 1976 afin de générer des revenus destinés à être réinvestis dans l'économie et distribuer l'allocation annuelle (dividende). En juillet 2015, la valeur de ce fond atteignait 52,8 milliards de dollars, générant un revenu annuel net de 2,90 milliards de dollars. Sur cette somme, 1,33 milliard de dollars sont répartis entre 644 511 bénéficiaires qui ont ainsi chacun perçu une somme de 2 072 dollars, Cette somme est soumise à l'impôt fédéral. À Macao, depuis 2008, chaque allocataire a perçu entre 610 et 1020 euros par an.

En Inde, à partir de 2012 et pendant environ dix-huit mois, il a été institué une allocation universelle au profit des habitants de plusieurs villages de l'État de Madhya Pradesh. 200 roupies étaient versées à chaque adulte et 100 roupies à chaque enfant. Au total, 6 000 personnes ont pu bénéficier de ce programme. Les résultats de l'expérimentation ont fait l'objet d'une exploitation statistique sous l'égide de la Fondation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

L'Iran est passé en 2010 d'un système de subvention à l'achat des produits de première nécessité (pain, lait, huile, sucre, farine...) à une allocation unique versée en espèces bénéficiant à plus de 95 % de la population.

En Europe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une expérimentation est en cours en Finlande concernant 2000 individus âgés de 25 à 58 ans en recherche d'emploi. Un revenu de base inconditionnel de 560 euros par mois, non soumis à l'impôt, leur est versé pendant la période d'expérimentation, même si les bénéficiaires reprennent un travail rémunéré. Le coût total de cette expérimentation serait de 7 millions d'euros sur deux ans. La généralisation de l'expérience en cours coûterait 15 milliards d'euros par an (à comparer à un budget de l'État finlandais de 60 milliards d'euros et un PIB de 210 milliards d'euros).

Aux Pays-Bas, dans plusieurs communes (Utrecht, Groningen, Tilburg et Wageningen) des réflexions sont engagées sur un revenu conditionnel non dégressif et des expérimentations sont envisagées (source : Rapport du Sénat 2016) À Utrecht, le projet d'expérimentation, dénommé « Weten wat work » (« Savoir ce qui fonctionne »), se présente d'abord comme un moyen de dépasser les limites actuelles de la loi dite de « participation », qui conditionne le versement de certaines allocations à des démarches administratives ainsi qu'à des recherches de formations ou d'emplois. Dans cette ville de 340 000 habitants, 9 800 personnes perçoivent le revenu minimum d'insertion prévu par la loi (900 euros par mois à caractère dégressif en fonction des autres revenus du bénéficiaire), que la commune verse pour le compte de l'État tout en menant des actions d'insertion. C'est sur un échantillon d'environ 500 personnes tirées au sort parmi les bénéficiaires de cette allocation, mais avec leur accord, que les autorités municipales entendent tester pendant deux ans plusieurs variantes de revenu sur quatre groupes d'une centaine d'individus.

Le revenu universel pose donc plusieurs problèmes, celui du financement et celui du rôle du travail ainsi que la notion d'assistance au sein de la société. Les tenants et les opposants de ce revenu universel peuvent à loisir fonder leur argumentation en ayant recours au préambule de notre actuelle constitution. Ainsi, l'article 5 du préambule de la constitution du 27 octobre 1946 intégré au texte fondamental de 1958 souligne « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances » quand l'article 11 de ce même préambule indique que la nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Retrouvez tout l'actualité du Cercle sur notre site : [www.cercledelepargne.fr](http://www.cercledelepargne.fr)

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

**Le Cercle de l'Épargne**, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

**Le conseil scientifique du Cercle** comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School de Nancy ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Ce dossier est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

**Contact relations presse, gestion du Mensuel :**

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)



AG2R LA MONDIALE

